



Démanagement de mon employeur

Par **kryswell_old**, le **18/09/2007** à **21:58**

Bonsoir,

Je travaille dans une même société depuis plus de 6 ans et nous allons déménagé pour la troisième fois. Seulement il se trouve que les nouveaux locaux me rallonge mon temps de trajet qui est aujourd'hui d'à peu près 1h15 1h30 cela est variable.

Outre le fait d'avoir divers changements de correspondance il ya 20 minutes de la gare au bureau.

J'aimerais savoir ce que prévoit la loi pour les changements géographique et dans quelle mesure je peux refuser de suivre, et surtout ce que j'encours en refusant.

En vous remerciant par avance.

Krystell